

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 12 mai 2022

MOBILISATION D'UN FONDS D'URGENCE POUR AIDER LES EXPLOITATIONS AGRICOLES FRAGILES TOUCHÉES PAR LE GEL D'AVRIL 2022

Début avril 2022, l'Indre-et-Loire a subi un épisode de gel intense. Cette vague de froid a provoqué des dégâts dans les cultures arboricoles et viticoles notamment.

Pour accompagner les entreprises agricoles les plus en difficulté face aux conséquences de cet épisode climatique, un fonds d'urgence est mis en œuvre afin d'aider les exploitations ayant été touchées par le gel et dont la trésorerie ne permet pas de faire face aux dépenses immédiates pour la poursuite de leur activité.

Pour le département, une enveloppe d'aide d'urgence a été déléguée afin d'apporter avant l'été une aide de trésorerie de 4 000 € (5 000 € pour les récents installés) aux exploitations les plus fragilisées.

Seront aidés en priorité les exploitants qui répondent aux critères cumulatifs suivants :

- les arboriculteurs et les viticulteurs
- les exploitations touchées par le gel cette année
- les exploitants en situation de fragilité économique, dont l'épisode de gel pourrait compromettre la pérennité
- les exploitations déjà touchées par le gel en 2021

Pour demander cette aide exceptionnelle, le formulaire disponible sur www.indre-et-loire.gouv.fr/aide-urgence-gel doit être renseigné et accompagné des pièces justificatives. La demande doit parvenir à la **direction départementale des territoires avant le 20 mai 2022**, dernier délai :

- par courriel à l'adresse : ddt-calam@indre-et-loire.gouv.fr en indiquant en objet : "aide urgence gel 2022"
- ou par courrier à l'adresse postale de la DDT :

DDT d'Indre-et-Loire 37 / Service agricole
61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**